AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1447
FR0010096354-FS0613

16 octobre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 octobre 2015, la société Amber Capital UK LLP[1] (14-17 Market Place, Londres, W1W 8AJ, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 octobre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 53 311 606 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,57% du capital et 4,55% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOLOCAL GROUP sur le marché.

[1] Agissant en qualité de « *discretionary investment manager* » et contrôlée par M. Joseph Oughourlian.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 166 296 943 actions représentant 1 171 633 117 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.